

Igny, le 2 juillet 2010,

Madame le Maire,

Gravement mise en cause par le courrier du 25 juin 2010, par Mme Le Maire, Mme Ribière, sur le site internet officiel de la ville, nous, l'AAPE du groupe scolaire JB Corot et citoyens de la commune d'Igny, demandons d'exercer notre droit de réponse conformément à l'article 6 IV de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Suite à l'envoi de votre dossier à l'ensemble des parents d'élèves JB Corot élémentaire et maternelle, reçu le 1<sup>er</sup> juillet 2010, nous nous félicitons de notre action qui a su vous faire réagir. Par contre, nous déplorons votre agressivité et votre mauvaise foi, alors que nous ne nous sommes pas permis de vous discréditer. Cela nous a quand même permis d'obtenir un tableau répertoriant les différents travaux faits et/ou à faire.

Si nous comprenons bien votre dossier :

### **1) Photos publiées par le Parisien en date du 22/06/10**

= Faux plafond escaliers nord :

Nous sommes ravis de voir qu'il aura fallu un an pour réparer « une réparation sommaire ».

= Fils électriques :

Encore une fois, nous sommes contents de voir qu'après plusieurs années ces trois fils électriques sont enfin déposés.

### **2) Sécurité et Travaux du Groupe Scolaire JB Corot**

Concernant l'alarme incendie, nous ne reviendrons pas sur le sujet sachant qu'il vous aura quand même fallu un an et demi pour réagir aux demandes de la commission.

Par contre, ce qui nous semble primordial, c'est l'hygiène et la sécurité du bâtiment en lui-même. Nous voulons parler des vrais problèmes de fond tels que le nettoyage annuel de l'établissement, la réfection de la toiture, le changement des plaques de faux plafonds (fuites d'eau), les dysfonctionnements électriques, l'étanchéité et le remplacement des fenêtres...

Nous vous rappelons qu'en application des articles L.212-4 et L.212-5 du code de l'éducation et de l'article L.2321-1 9° du code général des collectivités territoriales, ces dépenses constituent des dépenses obligatoires pour la commune.

Après avoir lu minutieusement l'intégralité de votre dossier, nous nous étonnons donc ne pas trouver de réponses aux questions citées ci-dessus.

Pouvez-vous nous faire parvenir des réponses précises ?

Pouvez-vous également nous communiquer le plan pluriannuel d'investissement évoqué régulièrement en conseils d'écoles ?

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Madame Le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**L'Equipe AAPE**  
**18 Rue du Moulin**  
**91430 IGNY**